

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	10
Votants	11

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Objet de la
délibération
**APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION 2022**

Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 05 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le

S'LO

ID : 087-248719205-20230418-1804202312-BF

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, BAUDOU, BOURGER
MM. PORTHEAULT, RECORD, COLDEBOEUF, GOURINCHAS,
AUXEMERY, POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
M. CHAZELAS est excusé absent
M. BONNET est excusé absent
Mme FERNANDES est absente excusée

M. a été élu secrétaire de séance : Claude GOURINCHAS

Le Comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

1°/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle une observation de sa part : un dépassement de crédits votés au chapitre 012 pour 488.11 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, d'approuver le compte de gestion 2022.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve le compte de gestion 2022.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/04/2023
Et la publication le 18/04/2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 087-248719205-20230418-1804202312-BF